



IMPLIQUER L'ENCADREMENT

- Donner aux salariés les moyens de maîtriser les compétences de base, c'est garantir la qualité du service aux usagers, aux clients.
- Limiter les risques et aller dans le sens d'une plus grande sécurité.
- Donner les moyens aux salariés de respecter les normes, les consignes, les procédures.
- Donner les moyens aux salariés d'utiliser les supports de communication qui leur sont destinés, ou qu'ils doivent renseigner.
- Faire face aux imprévus, et aux changements.
- Faciliter l'organisation du travail et libérer du temps pour les encadrants.
- Anticiper ou limiter les tensions dans les équipes de travail en évitant les humiliations, les moqueries.
- Faire face aux évolutions des métiers : en donnant aux salariés plus de moyens de s'adapter aux évolutions techniques, du poste de travail, ou de l'organisation du travail.
- Donner plus de moyens d'autonomie et de prise d'initiatives.
- Favoriser l'accès ultérieur à d'autres formations.